



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARCANGUES
DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2024**

Le Conseil d'administration s'est réuni le vingt-cinq du mois de novembre deux mil vingt-quatre à 19 heures 30.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Président,

Etaient présents : Mme HARAN Corinne, M. MAISTERRENA Didier, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, Mme THOMAS Nélize, membres élus.

: Mme OURKHIA Annette, Mme HIRIBARREN Marie, M. SAMARAN Max, Mme ALDASORO Sylvie, M. AGUERRE Roger, Mme MEILLEURAT Martine, Mme SALABERRY PICOT Victoire, membres nommés.

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

Mme CAZAUX Marie-Christine ayant donné pouvoir à Madame HARAN Corinne

Mme BONNARDET Marlène, donne pouvoir à Monsieur ECHEVERRIA Philippe

Mme GRACIET Danièle

Mme DUCOURNAU Marcelle

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : 21 novembre 2024

Nombre de membres présents : 13

Date d'affichage : 21 novembre 2024

Nombre de membres ayant pris part au vote : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2024/36

CCAS - Service d'aide à domicile : renouvellement des emplois non permanents

M. le Président rappelle aux membres du Conseil les termes de la délibération du 1^{er} décembre 2023, portant renouvellement de 9 emplois non permanents à temps non complet d'agent social, le cas échéant annualisés, à compter du premier janvier 2024 et pour une durée de 1 an renouvelable,

Et **FIXAIT** le temps de travail de l'emploi comme suit :

Poste n°1 : 30h hebdomadaire en moyenne

Poste n°2 : 30h hebdomadaire en moyenne

Poste n°3 : 28h hebdomadaire en moyenne

Poste n°4 : 28h hebdomadaire en moyenne

Poste n°5 : 28h hebdomadaire en moyenne

Poste n°6 : 25h hebdomadaire en moyenne

Poste n°7 : 25h hebdomadaire en moyenne

Poste n°8 : 25h hebdomadaire en moyenne
Poste n°9 : 20h hebdomadaire en moyenne

Au regard de l'activité actuelle du service d'aide à domicile, il est proposé de reconduire les 9 emplois non permanents à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an renouvelable, ce de la façon suivante :

Poste n°1 : 30h hebdomadaire en moyenne
Poste n°2 : 28h hebdomadaire en moyenne
Poste n°3 : 28h hebdomadaire en moyenne
Poste n°4 : 25h hebdomadaire en moyenne
Poste n°5 : 25h hebdomadaire en moyenne
Poste n°6 : 25h hebdomadaire en moyenne
Poste n°7 : 25h hebdomadaire en moyenne
Poste n°8 : 25h hebdomadaire en moyenne
Poste n°9 : 20h hebdomadaire en moyenne

Le traitement sera calculé sur la base de l'indice afférent au 2^{ème} échelon de l'échelle C1 de rémunération applicable dans la fonction publique (soit l'indice brut 368 à ce jour). Les revalorisations des échelles indiciaires qui interviendraient pour les fonctionnaires seraient appliquées.

Après avoir entendu les explications, le Conseil d'administration :

DECIDE

- de renouveler 9 emplois non permanents à temps non complet d'agent social, le cas échéant annualisés, à compter du premier janvier 2025 et pour une durée de 1 an renouvelable sur la base horaire hebdomadaire moyenne ci-dessus détaillée ;
- que ces emplois seront pourvus par le recrutement d'agents contractuels ;
- que ces emplois seront dotés de la rémunération correspondant à l'indice afférent au 2^{ème} échelon de l'échelle C1 de rémunération applicable dans la fonction publique (soit l'indice brut 368 à ce jour), les revalorisations des échelles indiciaires qui interviendraient pour les fonctionnaires étant appliquées automatiquement.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de travail correspondants à ces emplois.

Il est précisé que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Le secrétaire de séance,

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
64200 ARCANGUES

Philippe ECHEVERRIA



Didier MAISTERRENA